

CHARTRE DU SERVICE DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017
Document à lire avec les enfants / Y adhérer
et un exemplaire signé à joindre au dossier

Pour le bien vivre ensemble : LE RESPECT

« Je respecte mes camarades, les adultes, les jeux, la nourriture et enfin je respecte tout ce qui est autour de moi, c'est-à-dire tout ce que je vois. Et moi aussi, j'ai droit au respect des autres. »

Les grossièretés, les insultes, les moqueries et l'irrespect ne sont pas tolérés. Tout matériel détérioré ou cassé par les enfants sera à la charge des parents. La nourriture n'est pas gaspillée : les enfants font l'effort de goûter à tout. Avant le repas, les enfants passeront aux toilettes et se laveront les mains.

Pour notre sécurité

« Je dois faire attention pour ma sécurité, mais aussi pour celle de mes camarades, j'écoute les consignes. »

Les objets dangereux (objet tranchant, pointu, produit inflammables, médicaments...) sont interdits. Il faut veiller à ne pas faire de gestes intempestifs avec les couverts. A table, les enfants devront positionner leur chaise correctement pour éviter au personnel de se blesser ou de blesser les enfants avec la nourriture chaude.

Pour notre bien-être

« A l'extérieur, je peux courir ; à l'intérieur, je me déplace dans le calme. Le moment du repas doit permettre de récupérer pour être en forme tout l'après-midi. »

Le temps de la restauration scolaire ne doit pas occasionner un surcroît de fatigue aux enfants. L'alternance de jeux permettant aux enfants de s'ébattre, avec des temps plus calmes doivent permettre un équilibre. Pour chacun de ces temps, les règles de vie diffèrent.

Tout manquement au respect de la présente charte pourra être sanctionné comme indiqué dans le règlement intérieur du service.

Nom et prénom de l'élève :
A, le

Signatures :
L'élève :

Les Parents,